

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 28/09/2020

**Délibération n° D-2020-247**

Participation des communes de résidence aux frais de scolarité  
de leurs élèves accueillis dans un établissement de la Ville de  
Niort

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Excusés :**

Madame Fatima PEREIRA.

**Direction de l'Education**

**Participation des communes de résidence aux frais de scolarité de leurs élèves accueillis dans un établissement de la Ville de Niort**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article L.212.8 et R.212.21 à R.212.23 du Code de l'éducation relative à la participation financière des communes,

Vu l'article 11 de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, rendant obligatoire l'instruction pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans,

A compter de la rentrée scolaire 2020, la participation financière demandée aux communes pour un élève accueilli dans une école publique niortaise sera identique à celle versée aux écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat.

Réactualisée régulièrement, la participation est basée sur deux forfaits, un pour les élèves de maternelle (1 763,77 € au 1er janvier 2020), un pour les élèves d'élémentaire (827,70 € au 1er janvier 2020).

La participation est calculée pour une année scolaire au prorata du nombre de mois au cours desquels l'enfant est scolarisé.

Elle est actualisée chaque année au 1er janvier et est augmentée du taux de progression de l'indice mensuel des prix à la consommation (référence INSEE) constaté au 31 décembre de l'année précédente.

La participation sera demandée au moyen d'un avis de sommes à payer à la fin de chaque année scolaire et sera versée en une seule fois avant le début de l'année scolaire suivante.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les nouvelles modalités de la participation des communes aux frais de scolarité de leurs élèves.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO